

Plan Particulier de Mise en Sûreté

Reprise du fonctionnement suite à la
pandémie COVID-19



Collège Adélaïde Hautval

2, rue Alphonse Jenn
68480 FERRETTE

ce.0680014w@ac-strasbourg.fr

03 89 08 23 30



RENTREE SEPTEMBRE 2020



CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit les autorités administratives à prononcer depuis le mois de mars 2020 différentes mesures.

Le présent guide précise nos modalités pratiques de reprise d'un fonctionnement à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Il s'appuie sur le principe d'un accueil de TOUS LES ELEVES selon une organisation des emplois du temps habituelle.

Nota :

Une version condensée de ce protocole sera diffusée aux élèves et responsables légaux et publiée dans nos supports habituels de communication. C'est la version actuellement en lecture.

La version détaillée étant à destination des personnels.

Les deux versions sont présentées dans les rencontres de rentrée.

PRINCIPES GENERAUX

Le présent guide repose sur les prescriptions du « *Protocole Sanitaire – Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 à compter de la rentrée scolaire 2020-2021* » transmis par le ministère de l'Education nationale et la Jeunesse.

Il est composé d'une présentation des principes généraux du protocole, de notre organisation générale et de fiches thématiques décrivant les mesures et modalités d'organisation au collège Adélaïde Hautval.

Il repose sur trois fondamentaux :

- **L'application des gestes barrière ;**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- **La formation, l'information et la communication**

Certaines règles mises en place lors du retour des élèves en mai/juin sont abrogées :

- Distanciation physique
- Limitation du brassage des élèves

PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement.

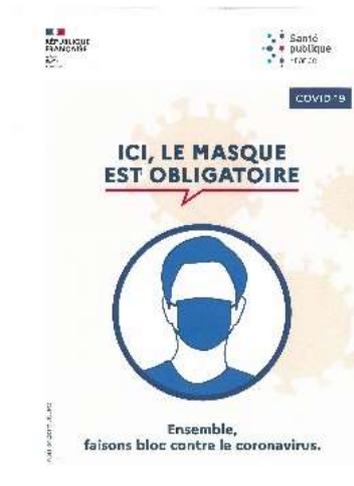
Lors de la reprise début septembre, les éléments du présent guide seront soumis à une information des personnels, des parents et des élèves.

LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE ET LE PORT DU MASQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, EST ABROGEE.

Dans les espaces clos la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

TOUTEFOIS, les élèves de plus de 11 ans et les personnels doivent porter un masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors des déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation ne peut être garantie.



L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



La désinfection ou le lavage des mains

Un protocole est établi de manière à permettre aux usagers du collège de procéder régulièrement à la désinfection et au lavage des mains.

Le port du masque est imposé au sein de l'enceinte de l'établissement.

Pour les personnels :

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mettra à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des masques dits « grand public ».

Pour les élèves :

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

*Au collège, nous demandons le port permanent du masque sauf pendant le temps de la prise du repas. **Il est demandé que chaque élève dispose de deux masques dans des contenants fermés: un masque pour la matinée et un autre pour l'après-midi qu'il mettra en sortant de la restauration scolaire. Ces masques devront être lavés au retour à domicile ou jetés selon leur catégorie.***

La ventilation des locaux

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins dix minutes à chaque fois : le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

De manière concrète, les aérations du matin et du soir sont placées sous la responsabilité des agents (Conseil Départemental ou Société Derichbourg) chargés de l'entretien et du nettoyage. Celles de la pause méridienne et des récréations sont placées sous la responsabilité du professeur dont le cours se termine.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

La limitation du brassage des élèves n'est plus une obligation.

Le principe d'affecter une salle à une classe est abrogé. Les élèves se déplacent dans les différentes salles de classe.

Nous maintiendrons néanmoins :

- une entrée spécifique selon le niveau de scolarité
- un sens de circulation au sein de l'établissement pour éviter que des personnes ne se croisent pour aller d'une salle à une autre.

LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIEL

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus: ils seront réalisés quotidiennement selon des protocoles précis respectant les mesures sanitaires.

L'accès aux bancs extérieurs et tables de jeu est autorisé.

La mise à disposition d'objet ou de matériel partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est autorisée.

Une communication sera réalisée afin de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Des affiches sont apposées en différents lieux pour rappeler les fondamentaux.

Les personnels seront informés avant l'arrivée des élèves lors de la journée de rentrée aux gestes barrière, aux mesures d'hygiène (lavage des mains et désinfection et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves.

Les parents seront informés, via le blog TALUCA (<https://www.taluca-ferrette.fr/>) et par mel sur l'Espace Numérique de Travail / Mon Bureau Numérique (MBN) :

- des conditions de fonctionnement du collège Adélaïde Hautval et des modalités de prise en charge des élèves
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière et de la surveillance de symptômes (fièvre si température supérieure à 37.8, toux...),
- des moyens qui seront mis en œuvre en cas de symptômes lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant, un autre élève ou un personnel de l'établissement,
- de l'interdiction de pénétrer spontanément dans l'établissement et des lieux dédiés pour rencontrer les différents personnels de l'établissement,
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves, eux-mêmes, bénéficieront d'une information pratique quotidienne sur les règles à respecter au sein de l'établissement, les gestes barrière dont l'hygiène des mains par l'infirmière scolaire.

Ces données spécifiques seront intégrées dans le Plan Particulier de Scolarisation (PPS) élaboré pour chaque élève en situation de handicap.

ORGANISATION GENERALE

Collège Adélaïde HAUTVAL

Le plan de reprise élaboré permet d'assurer la scolarisation de tous les élèves de la Sixième à la Troisième.

1. Répartition des élèves.

La composition des classes prévoit, selon certaines organisations (Accompagnement Personnalisé par exemple) , une répartition en deux groupes (ordre alphabétique ou répartition selon avis des professeurs concernés) voire des regroupements selon le « profil linguistique »

2. Fonctionnement des emplois du temps.

Les emplois du temps intègrent l'ensemble des disciplines avec les enseignements obligatoires et optionnels selon l'organisation habituelle.

Une version provisoire est mise en place durant les deux ou trois premières semaines de septembre. Ils sont consultables via l'ENT.

3. Entrées spécifiques

Des lieux d'entrée/sortie particuliers ont été définis selon les niveaux. Les élèves entreront dans l'établissement dès leur arrivée au collège (par transport collectif ou individuel) selon deux cheminements distincts :

- Entrée Parking pour les élèves des niveaux Sixième et Cinquième
- Entrée Principale pour les élèves des niveaux Quatrième et Troisième

Ils pourront ensuite se rendre dans l'une des cours:

- Petite Cour (cour Nord) attribuée aux élèves de Quatrième et Troisième
- Grande Cour (cour Sud) attribuée aux élèves de Sixième et Cinquième

Uniquement pour cette période d'accueil.

4. Port du masque pour tous dans l'enceinte de l'établissement

Le port du masque est imposé, tant pour les élèves et les personnels, à tout moment et en tous lieux (intérieurs et extérieurs) compte-tenu de l'impossibilité de respecter la distanciation physique requise.

Un contrôle du port du masque sera opéré devant chaque entrée. Si oublié, un masque sera remis à l'élève. L'élève devra solliciter les personnels de vie scolaire, après le repas pour en recevoir un second exemplaire. Tout oubli répété relève d'un manquement manifeste aux règles et pourra faire l'objet de punitions/sanctions.

Lors de la rentrée scolaire l'établissement a donné un masque lavable à chaque élève.

Les familles ayant des difficultés financières pour répondre à l'obligation de fournir les deux masques quotidiens peuvent contacter, en toute confidentialité l'Equipe de Direction. Nous disposons de masques pouvant être remis aux élèves.

5. Zones d'enseignement

Les zones spécifiques d'enseignement par niveaux scolaire sont supprimées.
Toutes les salles de classe sont accessibles.

6. Désinfection et/ou lavage des mains.

Le Protocole suivant est établi :

- Désinfection par solution hydroalcoolique à l'entrée dans l'établissement par un personnel de vie scolaire
- Lavage des mains (solution hydroalcoolique ou savon) à l'entrée de chaque salle durant la matinée aux créneaux M2/M3/M4 sous la responsabilité de l'enseignant en charge du cours
- Lavage des mains savon obligatoire avant le passage à la restauration scolaire
- Désinfection par solution hydroalcoolique après le passage à la restauration scolaire
- Lavage des mains (solution hydroalcoolique ou savon) à l'entrée de chaque salle durant l'après-midi aux créneaux S1/S2/S3 sous la responsabilité de l'enseignant en charge du cours

Selon la configuration des locaux, un point de lavage des mains a été agencé dans la plupart des salles d'enseignements. Pour celles qui en sont dépourvues, l'accès aux toilettes les plus proches sera autorisé.

7. Occupation des locaux d'enseignement et place attribuée à chaque élève.

Les professeurs ont une salle dédiée et ce **sont les élèves qui changent de salles.**

Le placement des élèves se fera dorénavant sous la responsabilité de chaque enseignant.

8. Récréations et pause méridienne.

Les deux cours de récréation internes à l'établissement seront utilisées selon la répartition suivante :

- Petite Cour (cour Nord) attribuée aux élèves de Sixième et Cinquième
- Grande Cour (cour Sud) attribuée aux élèves de Quatrième et Troisième

Pour les récréations de la matinée, de la pause méridienne et de l'après-midi.

Un espace extérieur spécifique pourra être utilisé, durant les pauses méridiennes selon les conditions météorologiques et les disponibilités des personnels chargés de la surveillance.

En cas de fortes intempéries, les élèves devront rester dans la salle de classe du dernier cours avant la récréation.

La décision relève de l'autorité d'un personnel de direction. Une annonce micro sera faite avant la sonnerie pour annoncer cette situation particulière.

9. Sens de circulation dans les locaux

Un sens de circulation est instauré afin de **proscrire tout croisement de personnes dans les couloirs**. Un plan général est élaboré et des fléchages spécifiques ont été mis en place. Une information sera faite aux personnels et élèves selon des modalités spécifiques.

10. Utilisation des casiers

L'accès aux casiers individuels et leur utilisation est à nouveau possible.

Un casier est affecté à chaque élève.

Un casier avec clé est attribué à chaque élève de Sixième.

11. Déplacements aux toilettes

Les élèves seront autorisés, durant les cours, à se rendre individuellement aux toilettes, les plus proches de chaque salle d'enseignement, y compris celles situées à l'intérieur des locaux.
Le lieu sera précisé dans chaque salle d'enseignement.

12. Passage à la restauration scolaire

C'est le seul moment de la journée où les élèves/personnels qui se restaurent peuvent retirer leurs masques.

En conséquence les principes de distanciation physique doivent s'appliquer scrupuleusement.

Un itinéraire spécifique est matérialisé, à l'aide de marquages au sol imposant une distance physique d'un mètre aux différents lieux habituels de concentration des élèves (zone de lavage des mains, entrée du réfectoire, self, lieu de desserte des plateaux).

L'élève retire son masque au moment quand il est installé à sa place.

Un agencement du mobilier de la salle de restauration a été entièrement revu avec le remplacement des tables habituelles (rectangulaires et rondes) par des tables individuelles.

Chaque table est séparée. Des couloirs de circulation ont été aménagés.

L'élève met son second masque au moment de débarrasser son plateau et quitter sa place.

L'élève se désinfecte les mains en sortant du restaurant scolaire.

13. Elèves externes : sorties en fin de matinée et entrées en début d'après-midi

Les élèves externes quittent l'établissement en fin de matinée en utilisant les sorties attribuées à leur niveau scolaires.

Ils réintègrent le collège, en début d'après-midi uniquement par le Portail Principal

14. Sorties en fin en fin de journée

Les élèves empruntent le chemin inverse à celui de leur arrivée le matin et sortent par les portails.

- Sortie Parking pour les élèves des niveaux Sixième et Cinquième
- Sortie Principale pour les élèves des niveaux Quatrième et Troisième

Une dérogation est accordée aux classes ayant cours dans les salles du rez de chaussée (salles 001 à 006) qui pourront sortir de l'établissement par la sortie Principale.

15. Sécurité générale et accès à l'établissement aux personnes extérieures en cours de journée

L'accès à l'établissement sera limité aux cas exceptionnels et sera fortement règlementé.

Toute personne extérieure devra se signaler grâce aux visiophones installés devant les portails d'entrée et se rendre dans le bureau de Vie Scolaire pour signer le registre d'entrée.

Un assistant d'éducation prévendra, par téléphone interne, le personnel concerné par cette visite.

Le port du masque est obligatoire. En cas d'absence de protection, un masque à usage unique sera remis.

16. Transports scolaires

L'organisation des transports scolaires collectifs n'est pas de la compétence de l'établissement.

Elle relève de la région Grand Est qui est l'autorité de tutelle et des sociétés de transport Transdev et Sundgau Voyages qui assurent le service. Le fonctionnement est identique à celui assuré durant l'année scolaire.

Les mesures sanitaires sont de la compétence de l'autorité organisatrice et des prestataires.

Evolution possible du dispositif

La dégradation des indicateurs épidémiologiques dans le **Haut-Rhin peut amener les autorités à classer le département en "zone rouge"**.

Si tel était le cas, l'équipe de Direction pourra prendre une ou plusieurs des mesures restrictives ci-dessous :

1. **Les arrivées dans l'établissement se faisant selon quatre accès distincts.**
2. **Chaque classe ayant une salle dédiée.** Pour les enseignements en groupe une salle dédiée au niveau scolaire sera réservée.
3. **Les classes d'un même niveau scolaire étant regroupées dans une zone spécifique du collège**
4. **Chaque élève ayant une place attribuée** marquée par une étiquette à son nom.
5. Les récréations se déroulant dans des lieux dédiés à chaque niveau
6. Les sorties se faisant également selon un cheminement identique à celui de la matinée, en sens inverse.

Ce sont les mesures particulières mises en place au cours du mois de juin 2020 lors de la reprise progressive des enseignements.

Les autorités préfectorales et/ou académiques pourront également nous demander d'instaurer une distanciation sociale à savoir n'accueillir que la moitié des élèves.

Dans ce cas les classes seront réparties en deux groupes avec un fonctionnement alterné.

L'accueil au collège se faisant selon l'organisation suivante :

Semaine A

Lundi, mardi et mercredi : groupe A

Jeudi et vendredi : groupe B

Semaine B

Lundi, mardi et mercredi : groupe B

Jeudi et vendredi : groupe A

S'agissant des mesures de fermeture: de classe, de niveau ou d'établissement, elles sont de la compétence du Préfet de Département.

Dans ces cas l'établissement s'engage à mettre en place, dans des délais raisonnables, un enseignement à distance qui tiendra compte de l'expérience acquise durant la précédente année scolaire.